REGLEMENT DU JEU-CONCOURS : « RALLYE PATRIMOINE 2023 »

Partenariat : CAUE - Les Faiseurs de légende Conseil Départemental – DAC de La Réunion

ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE

L'association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), ayant son siège social au 12 rue Monseigneur de Beaumont BP 20868 97477 Saint Denis Cedex organise, avec la DAC de La Réunion, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Mission Patrimoine ».

ARTICLE 2 – DURÉE

Jeu mis en place sur la journée du dimanche 17 Septembre 2023. Deux sessions sont proposées, à choisir entre 10h00, et 14h00.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION AU JEU

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière de ce règlement par les participants, et ce y compris d'éventuelles modifications.

Qui peut jouer?:

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne résidant sur l'île de La Réunion, à l'exception de l'ensemble des membres du personnel de la société organisatrice et des partenaires de l'opération. La participation doit se faire en équipe de 2 à 6 personnes (une personne référente de l'équipe devra alors être choisie pour répondre aux besoins énoncés dans l'article 4 du présent règlement).

Le présent règlement a fait l'objet d'un dépôt auprès de Maître Vincent MARTIN, Commissaire de Justice Associé au sein de la SELARL EM HUISSIER REUNION. titulaire d'un Office de Commissaire de Justice y demeurant, 24 rue des Sables, 97400, SAINT DENIS. Il sera consultable librement sur le site internet du CAUE à l'adresse suivante : www.caue974.com.

Par ailleurs, un exemplaire du règlement pourra être remis gratuitement à toute personne qui en fera la demande au CAUE à l'adresse suivante : 12 rue Monseigneur de Beaumont 97400 Saint-Denis, ou par téléphone : 0262 21.60.86, ou courriel: courrier@caue974.com (Remboursement des frais postaux de la demande par voie postale sur la base du tarif en lettre simple)

ARTICLE 4 - COMMENT JOUER?

But du jeu : rallye patrimoine que chaque équipe devra mener aux travers de différents sites remarquables de la ville.

Périmètre concerné: Centre-ville de Saint-Denis et bas de la Rivière Saint-Denis.

Déroulé du jeu

1. Inscription:

o Inscription par mail avec le détail des équipes et choix des créneaux

2. Lancement:

- Rendez-vous au point de départ du circuit 12 rue Monseigneur de Beaumont, Saint Denis, 97400, La Réunion avec contrôle de prise de rendez-vous
- Présentation des règles du jeu
- o Lancement des conversations Messenger avec le moniteur secours du jeu, qui permettront le suivi des participants durant toute la durée de l'épreuve
- Annonce du départ des participants
- Un dépliant sera remis à chaque équipe

3. Déroulé:

- Les participants, en équipe, devront participer à des épreuves données par des personnages (acteurs-animateurs) qu'ils rencontreront tout au long de l'aventure.
- Le moniteur secours du CAUE via Messenger sera disponible en cas de problème.

4. Fin de l'épreuve :

Renvoi des réponses via Messenger pour 12h00 pour la session 1, pour 16h00 pour la session 2.

ARTICLE 5 - DOTATIONS

La liste et la valeur totale des dotations font l'objet d'un document annexe.

Les lots seront acceptés tels qu'ils sont annoncés dans le présent règlement. Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé. En aucun cas, ils ne pourront être échangés contre leur valeur en espèces. Les lots offerts ne pourront donner lieu à aucune contestation sur leur nature, ni sur leur valeur.

Il est précisé que la société organisatrice ne fournira aucune prestation, ni garantie, les gains consistant uniquement en la remise du lot prévu par le présent jeu. Par ailleurs, la société organisatrice se réserve le droit de modifier les dotations initiales par des dotations similaires ou de valeur équivalente en cas d'indisponibilité du lot, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

ARTICLE 6-ATTRIBUTION DES LOTS

Les lots seront attribués selon le nombre de points gagnés par les équipes. Un lot par équipe.



Nombre de gagnants : 20 équipes gagnantes maximum

Les lots seront remis aux gagnants au CAUE le jour même (le 17 septembre) ou sur prise de RDV à partir du mardi 28 Septembre. Chaque référent d'équipe devra, pour retirer le lot, se présenter en personne muni d'une pièce d'identité à son nom. S'il s'avère qu'une équipe ne termine pas l'épreuve dans le délais impartie et/ou abandonne, elle sera tout de même récompensée.

Tout lot non retiré avant le 30 novembre sera purement et simplement perdu et ne pourra en aucune manière faire l'objet d'un remplacement ou d'une contrepartie financière.

ARTICLE 7 – INFORMATIONS NOMINATIVES

La collecte d'informations sur les participants a pour but principal de remettre leur lot aux gagnants.

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données et informations le concernant en écrivant à la société organisatrice: le CAUE, 12 rue Monseigneur de Beaumont 97400 Saint Denis. Les gagnants autorisent l'exploitation de leur nom pour toute opération publipromotionnelle liée au jeu, sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné.

ARTICLE 8 – ACCORD DE CESSION DES DROITS SUR LES PHOTOGRAPHIES

En participant au rallye patrimoine, tous les candidats acceptent que le CAUE, organisateur de l'événement, réutilise les photographies à des fins de communication et de partage sur les réseaux sociaux. Ces photographies pourront être réutilisées ultérieurement pour illustrer des travaux menés par le CAUE. Elles ne pourront en outre être utilisées à des fins commerciales.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉS

La responsabilité des organisateurs ne saurait en aucune circonstance être retenue si pour des cas de force majeure, le concours était amené à être suspendu, modifié, écourté, prolongé ou annulé.

ANNEXE 1 - LISTE ET VALEUR DES LOTS

Session 1

Lot 1 : lot « les chevaux du Maido »(165 €)

- -1 chèque cadeau pour 1 balade cheval 1h (35 euros)
- -1 chèque cadeau pour 1 balade cheval 1h (35 euros)
- -1 chèque cadeau pour 1 balade cheval 1h (35 euros)
- -1 chèque cadeau pour 1 balade poney (20 euros)
- -1 chèque cadeau pour 1 balade poney (20 euros)
- -1 chèque cadeau pour 1 balade poney (20 euros)

Lot 2 : (43€)

- -1 bon de 2 entrées (16 euros)- jardin d'Eden
- -1 bon de 2 entrées (16 euros) jardin d'Eden
- 2 tickets pour le labyrinthe en champ-thé (11 euros)

Lot 3 : 6 visites TAFIA GALABE (24 €)

- -1 carton d'invitation pour 2 personnes (environ 8 euros)
- -1 carton d'invitation pour 2 personnes (environ 8 euros)
- -1 carton d'invitation pour 2 personnes (environ 8 euros)

Lot 4 : 3 entrées pour le Labyrinthe En-Champ-Thé (16,5 euros) + 3 publications CAUE (en tout 50,5€)

Lot 5 : 3 entrées pour le Labyrinthe En-Champ-Thé (16,5 euros) + 3 publications CAUE (en tout 40,5€)

Lots 6 à 10 : ensemble de 6 ouvrages CAUE (64€ par lot, en tout 320€)

Session 2

Lot 1: lot escape game, aventure... (151 € + 140€)

- -1 bon Cadeau pour 5 joueurs (125 euros)-escape game enigma run St Denis
- -1 pass aventure (26 euros) acroroc parc aventure

Lot 2 : (43,5€)

- -1 entrée pour les musées régionaux (9 euros)
- -1 entrée pour les musées régionaux (9 euros)
- -1 entrée pour les musées régionaux (9 euros)
- 3 tickets pour le labyrinthe en champ-thé (11 euros)

Lot 3 : Mamita (21 €)

- -1 bon pour un cake aux raisins (7 euros)
- -1 bon pour un cake aux raisins (7 euros)
- -1 bon pour un cake aux raisins (7 euros)



Lot 4 : 3 entrées pour le Labyrinthe En-Champ-Thé (16,5 euros) + 3 publications CAUE (en tout 50,5€)

Lot 5 : 2 entrées pour le Labyrinthe En-Champ-Thé (11 euros) + 4 publications CAUE (en tout 49€)

Lots 6 à 10 : ensemble de 6 ouvrages CAUE (64€ par lot, en tout 320€)

ANNEXE 2 - LISTE DES SITES



- 1/ Départ Case bourbon
- 2/ Jardin du ROY
- 3/ Boutique Theng Shong
- 4/ Fontaine Tortue
- 5/ Rivière Saint-Denis passerelle de la fraternité
- 6/ Maison Carrère
- 7/ Maison Déramond